# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## maisons de retraite

Question écrite n° 74017

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par de nombreuses personnes âgées et les personnels des maisons de retraite médicalisées, concernant les conditions et les capacités d'accueil dans ces établissements. Alors que la pyramide des âges se caractérise par un vieillissement de la population, on constate à l'échelle nationale une insuffisance du nombre de ces établissements. Selon les statistiques, en 2005 près de 380 000 contre 123 000 actuellement, atteindront l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et les personnes âgées arrivent en maison de retraite à un âge de plus en plus avancé. Il est donc urgent de dégager les moyens nécessaires non seulement à l'ouverture de nouvelles maisons de retraite mais surtout au recrutement de personnels supplémentaires disposant d'une formation adaptée à l'exigence de leurs missions. Le personnel infirmier est la plupart du temps en nombre très insuffisant, ne permettant pas d'assurer correctement les gardes de jour comme de nuit ou de week-end, alors même que les capacités d'accueil des services d'urgence des hôpitaux sont elles-mêmes saturées. De nombreux dysfonctionnements au préjudice des personnes âgées sont entraînés par cette situation, menant quelquefois à des décès qui auraient pu être évités. Le soin ne doit pas rester secondaire dans les maisons de retraite médicalisées mais doit au contraire être considéré comme partie intégrante des services rendus aux personnes âgées et pour cela, il doit bénéficier de la qualité des matériels et de la qualification des personnels. C'est pourquoi les conventions tripartites doivent permettre aux établissements d'améliorer nettement leur qualité par l'attribution de moyens suffisants. Il lui demande en conséquence quelles mesures urgentes elle entend prendre pour remédier à cette situation et permettre aux maisons de retraite d'assumer correctement leur mission d'accueil et de soins aux personnes âgées qu'elles hébergent.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Pierre Foucher
**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 74017
**Rubrique :** Personnes âgées
**Ministère interrogé :** emploi et solidarité
**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 11 mars 2002, page 1359